

**Déclaration de S.E. Ghazi Jomaa
Ambassadeur, Représentant Permanent
de Tunisie auprès de L'ONU, Chef de la
délégation tunisienne.**

à

**La deuxième conférence d'examen de la
convention sur l'interdiction de l'emploi, du
stockage, de la production et du transfert des
mines et sur leur destruction**

Carthagène (Colombie), le 3 décembre 2009

Please, check against delivery

Madame le Président ;

C'est un grand honneur pour moi de prendre part aux travaux de la deuxième conférence d'examen de la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines et sur leur destruction et, à cette occasion, je souhaite que les travaux de nos réunions soient couronnés de succès. La Tunisie accorde toute l'importance à l'objectif noble que constitue un monde débarrassé des mines antipersonnel et œuvrera à sa réalisation en collaboration avec la communauté internationale.

Cette volonté découle, en fait, d'une approche que nous estimons nécessaire, voire fondamentale, à savoir l'importance de privilégier les politiques de développement à celles de l'armement. C'est ainsi que la Tunisie a constamment souligné le lien existant entre le désarmement et le développement en tant que l'un des défis majeurs à relever par la communauté internationale en vue de l'éradication de la pauvreté et la nécessité de concentrer l'ensemble de nos efforts en faveur de la réalisation des objectifs du millénaire pour le développement dont la date butoir a été fixée à 2015.

Or l'existence des mines antipersonnel, sans parler de leur utilisation, constitue la négation même des objectifs du Millénaire pour le développement et dans ce cadre, mon pays a toujours considéré judicieux l'affectation des ressources consacrées à des fins militaires au profit des activités de développement et de croissance économique car nous demeurons convaincus que la course aux armements se fait aux dépens des besoins les plus élémentaires des populations civiles.

Madame le Président ;

La Tunisie a été parmi les premiers pays à signer la convention d'Ottawa le 4 décembre 1997 et la ratifier le 9 juillet 1999, exprimant ainsi son engagement auprès de la communauté internationale à résoudre le problème des mines. Elle s'est ainsi conformée aux dispositions de l'article 4 de ladite convention en achevant la destruction totale de son stock des mines antipersonnel en septembre 2003 et n'en garde actuellement que le nombre très limité de 4980 pour

les besoins de l'instruction et la formation, en conformité avec les dispositions de l'article 3 de la Convention.

Pour ce qui est des champs de mines posées par l'Armée Nationale en 1976 et 1980 au sud de la Tunisie dans le cadre de la protection de ses frontières et qui sont au nombre de neuf, j'ai le grand plaisir de vous annoncer la fin des opérations de nettoyage de tous ces champs depuis quelques mois déjà, et ce, bien des mois avant la date fixée (c'est-à-dire le 1er janvier 2010) conformément à l'article 5 de la Convention. Cette réalisation majeure a constitué un défi de taille dès le début pour notre pays compte tenu de la difficulté à déterminer l'emplacement des mines avec exactitude à cause de la nature du sol et des mouvements de sable, d'une part, et la modestie des moyens techniques appropriés disponibles.

Pour remplir ses engagements, la Tunisie a mis en place une structure de coordination en matière de lutte anti-mines, composée d'un comité national de suivi de la Convention d'Ottawa et d'une unité du génie de l'Armée Nationale qui est la seule organisation autorisée et mandatée pour mener les opérations de déminage et manipuler les explosifs et les engins de guerre sur le sol national.

Madame le Président ;

Les réalisations enregistrées dans ce cadre témoignent de l'engagement de la Tunisie dans la lutte anti-mines, qui ne se limite pas au nettoyage de ces champs minés mais, parallèlement, à se débarrasser des restes explosifs (U.X.O) de la deuxième guerre mondiale. La panoplie de ces engins meurtriers va des obus de mortier et d'artillerie jusqu'aux bombes d'avions sans oublier les mines anti-personnel et anti-chars.

Il est à noter que durant les dernières années, et depuis l'engagement de la Tunisie dans le processus d'éradication des mines, l'aide fournie par la communauté internationale a consisté en 60 détecteurs de mines, des tenues de protection et des GPS fournis principalement par le Canada, l'Allemagne et les Etats-Unis d'Amérique. La Tunisie leur en est très reconnaissante.

Madame le Président;

Pays dont les ressources humaines constitue la principale richesse, la Tunisie accorde toute la sollicitude aux personnes handicapées au sens le plus large, conformément à une politique inclusive mettant la personne au premier rang de ses priorités. C'est dans ce cadre que les pouvoirs publics, par le biais du Ministère de la Santé Publique et celui des Affaires Sociales, de la Solidarité et des Tunisiens à l'Etranger sont préparés pour prendre en charge les victimes, le cas échéant, des explosions de mines et/ou des restes non explosés des guerres, notamment leurs soins et leur réinsertion dans la vie économique et sociale.

Mais la Tunisie ne se contente pas d'agir au niveau national seulement. Pays africain, elle apporte toute l'aide et l'assistance qu'elle est en mesure d'offrir à quelques pays frères et amis en participant activement et d'une manière continue aux opérations de maintien de la paix de l'ONU, exprimant ainsi sa volonté de voir la paix et la sécurité internationale régner dans un monde frappé de plein fouet par des crises multiples -économique, financière et énergétique- dont les conséquences ont déjà annihilé, en quelques mois seulement, les efforts de développement consentis par plusieurs pays depuis des années. Il est inconcevable que dans une telle situation où la communauté internationale a tant besoin de solidarité, des personnes meurent des conséquences d'explosions de mines ou en gardent des séquelles à vie.

Madame le Président;

La Tunisie a choisi de remplacer les mines posées dans l'un des champs nettoyés par des oliviers, arbre que plusieurs civilisations ont vénéré, en en faisant, respectivement, le symbole de la sagesse, de la paix, de l'espérance et de la renaissance. Que ces symboles soient présents au cours de notre réunion et guident nos travaux vers l'objectif suprême d'un monde sans mines antipersonnel.

Je vous remercie.